# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 10 avril 2014 4.1

#### PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

#### TRAVAUX SUR VOIRIE

#### PROGRAMME 2014

#### APPROBATION DES MARCHES

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

**"**Dans le cadre des travaux sur la voirie –programme 2014– les prestations portent sur la réfection de la rue de Villerest, de l’impasse de la Charvotte et de la rue de Saint-André.

Le coût des travaux a été estimé à 120 681 € TTC.

Une procédure d’appel d’offres ouvert a été lancée conformément aux articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Un dossier de consultation des entreprises a été préparé en ce sens et organisé en deux lots de réalisation :

- lot n° 1 "Travaux de réfection rue de Villerest" ;

- lot n° 2 "Travaux de réfection impasse de la Charvotte" ;

- lot n° 3 "Travaux de réfection rue de Saint-André".

A l’issue de la consultation, deux offres ont été remises dans les délais.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission d’appel d’offres, réunie le 11 mars 2014, a classé les offres et choisi les sociétés suivantes:

* lot 1 "Travaux de réfection rue de Villerest"

société EUROVIA DALA - Riorges, pour un montant de : 44 996,33 € TTC

* lot 2 "Travaux de réfection impasse de la Charvotte"

société EUROVIA DALA - Riorges, pour un montant de : 38 386,67 € TTC

* lot 3 "Travaux de réfection rue de Saint-André"

société EUROVIA DALA - Riorges, pour un montant de : 43 395,91 € TTC.**"**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

1. autoriser le maire à signer les marchés concernant les travaux sur voirie programme 2014 ;
2. dire que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget général, à l'article 2315 – opération 71.

ADOPTE à l'unanimité.